



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2022-009

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2022-01-14-00003 - Arrêté N°SGAR 22-007 portant désaffectation de parcelles AT 186 et 193 du Lycée Napoléon à L'AIGLE (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-01-14-00003

Arrêté N°SGAR 22-007 portant désaffectation de
parcelles AT 186 et 193 du Lycée Napoléon à
L'AIGLE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire

Arrêté N° SGAR / 22-007

PORTANT DÉSAFFECTATION PARCELLES AT 186 ET 193 – LYCÉE NAPOLEÓN SITUÉ À L'AIGLE

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et spécialement son article 15-5 tel qu'il ressort de la loi n°85-97 du 25 janvier, article 9 ;
- Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu la circulaire interministérielle du 9 mai 1989 n°NOR/INT/B/89/00144/C ;
- Vu l'avis favorable du conseil d'administration du lycée Napoléon du 28 décembre 2021 ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 16 décembre 2021 approuvant le principe de désaffectation de l'enseignement public des emprises de voiries d'une surface estimée de 48m² et 19m² situées à l'extérieur de l'emprise clôturée du Lycée Napoléon à L'AIGLE et sous réserve du document d'arpentage ;
- Vu l'avis de Mme la Rectrice de la région académique Normandie, en date du 14 décembre 2021 ;
- Vu le certificat du service de la publicité foncière en date du 7 janvier 2022 ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 50 40
Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er – Les parcelles cadastrées AT 186 et 193 situées à l'extérieur de l'emprise clôturée du Lycée Napoléon – à L'AIGLE sont désaffectées afin d'intégrer le domaine public communal routier de la commune de L'AIGLE et sous réserve du document d'arpentage.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Rectrice de la région académique de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de la Préfecture de Normandie et notifié à Monsieur le Président du Conseil régional de Normandie.

Fait à Rouen, le 14 janvier 2022

Le Préfet,
Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
l'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales,



Jacques MICHEL